



LE CAHIERS DES REVENDEICATIONS

Recueillies et présentées par
Force Ouvrière



**Syndicat Force ouvrière des
personnels du Conseil
départemental de l'Ardèche**

Mars 2025

**PRÉSENTÉ À
L'ADMINISTRATION LE**

21/07/2025

A PROPOS

LES REVENTICATIONS PORTÉES PAR FORCE OUVRIÈRE

Forte de sa volonté de vouloir revendiquer, négocier et contracter, le syndicat Force Ouvrière des personnels du Conseil départemental de l'Ardèche souhaite vous faire part des revendications qu'il a recueillies et qui reflètent les attentes des agents de la collectivité.

Ce cahier des revendications est le fruit d'un travail collectif des membres des instances de FO, des représentants FO en instances et de tous les agents volontaires qui ont bien voulu contribuer à la rédaction de ce document en nous faisant remonter leurs préoccupations, leurs craintes mais aussi leurs idées pour améliorer les conditions de travail.

Monsieur le Président, Force Ouvrière vous remercie de l'attention que vous porterez à ces revendications.

En espérant qu'ensemble nous pourrions proposer des avancées sociales significatives pour les agents.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons pouvoir en discuter très prochainement avec vous.

*L'équipe Force Ouvrière du syndicat des
personnels du Conseil départemental de
l'Ardèche.*



ACTION SOCIALE

Revalorisation des titres restaurants

En 2024, Force Ouvrière s'est félicité de la décision de la collectivité d'attribuer la Prime pouvoir d'achat" aux agents éligibles en 2024. Cette prime était malheureusement que ponctuelle et si elle a pu apporter une aide aux agents à ce moment là, force est de constater qu'elle n'opère plus aujourd'hui.

Aussi, afin de faire face à une inflation malheureusement toujours galopante **FO revendique une augmentation de la valeur des titres restaurant.**

Vous n'êtes pas sans ignorer que depuis le 1er janvier 2025, la contribution de l'employeur au financement des titres-restaurant peut être exonérée jusqu'à 7,26 € par titre (initialement 7,18 €).

Pour rappel, aujourd'hui la part employeur pour le Département de l'Ardèche représente 3.75 €.

"REVALORISONS LES TITRES RESTAURANT"

Titres restaurant dématérialisés

FO revendique aussi le passage à la solution OpenEat. Cette solution de titres restaurant dématérialisés offre de nombreux avantages dont celle pour les agents de ne pas faire l'avance de leur part de pouvoir les utiliser dans plus de commerces ardéchois que les autres solutions de titres dématérialisés.

"LA DÉMATÉRIALISATION DES TITRES RESTAURANT MAIS AVEC LA SOLUTION OPENEAT"

CRÉATION D'UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ

Depuis maintenant de nombreuses années, la collectivité propose des places de cinéma aux agents en guise de présent de Noël.

Force est de constater que trop d'agents ne sont pas satisfaits. Certains sont trop éloignés des cinémas labellisés, d'autres jugent ce présent inadapté.

FO revendique donc la création d'un moment de convivialité à l'image des "arbres de Noël" qui peuvent exister dans d'autres structures (privées ou publiques).

Un arbre de Noël permettrait de proposer un spectacle intergénérationnel. La mise en œuvre d'un goûter via un moment où les agents de tous les sites du département pourraient se retrouver. Cela permettrait aussi de créer du lien, de voir des collègues que l'on ne rencontre pas souvent.

ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

"STOP À L'ÉCRETAGE DES HEURES"

Aujourd'hui encore, des agents sont pénalisés par l'écrêtage des heures cumulées au-delà de 12h en fin de mois.

C'est notamment le cas pour des agents du social (mais pas que). En effet ces agents sont souvent obligés d'effectuer les rencontres avec les familles en dehors de heures de bureau. Ils s'adaptent donc à un besoin de l'utilisateur afin de pouvoir les accompagner au mieux. Pourtant, cette adaptation n'est pas prise en compte dans le cadre du Protocole du temps de travail.

FO regrette que ces agents ne puissent pas bénéficier d'une plus grande souplesse dans la récupération des heures qu'ils ont effectuées.



**Mettons un terme à cet écrêtage des
heures effectuées en fin de mois !**

**FO revendique la possibilité de récupérer
les heures générées en deçà de 12h en 1
journée par mois.**

BIEN ÊTRE & QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

"POUR UN LIEU FONCTIONNEL ET CONVIVIAL À DESTINATION DES AGENTS À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT"

Une majorité des sites disposent d'un espace propre et fonctionnel sur les sites de Privas. A L'Hôtel du Département la salle est peu attrayante et peu fonctionnelle.

Pour rappel, les agents ne bénéficient pas de restauration collective sur place. Depuis la fermeture du restaurant administratif St Exupéry, il faut aller à la cantine des impôts. La capacité de celle-ci ne permet pas d'accueillir tout le monde. Par ailleurs, il est constaté que certains agents souhaitent prendre une pause méridienne courte et donc éviter un déplacement en mangeant sur place. La salle "dite de l'Amicale" dispose d'un frigo et de 3 micro-ondes fortement soumis aux utilisations.

Bien qu'un évier équipe la salle, il faut noter que celui ci est a moitié obstrué par le bar donc peu fonctionnel.

Il n'y a pas de distributeur de savon, Il faut donc penser à se laver les main ailleurs avant de venir manger.

Il n'y a pas de quoi nettoyer le frigo ou les micro-ondes alors que cette tâche incombe aux utilisateurs.

Il n'y a pas de vaisselle. La plupart des agents viennent avec leur "gamelle" mais pour ceux qui sont moins prévoyants ou qui vont acheter quelque chose au dernier moment il est difficile de faire réchauffer.

Il n'y a pas de cloche pour faire chauffer. Il est donc difficile d'éviter les projections dans les micro-ondes lors lorsque les agents font chauffer leurs plats.

Force ouvrière revendique une véritable réfection de la salle de restauration de l'Hôtel du Département voire la création d'un véritable espace de convivialité pour les agents.





Il arrive encore que certains agents exercent leurs missions dans des locaux vétustes, mal agencés, peu entretenus.

Garantir de bonnes conditions matérielles de travail est une obligation pour l'employeur. Même si l'administration fait des efforts, il persiste des sites pour lesquels cette obligation n'est pas suffisamment prise en compte. Les problèmes bâtimentaires restent une question cruciale pour Force Ouvrière.

Force Ouvrière et ses représentants continueront de le rappeler lors des instances à chaque fois que cela sera nécessaire et que les agents nous feront remonter ces problèmes.

Concernant les problèmes bâtimentaires, **Force Ouvrière revendique la planification urgente de travaux dans les locaux trop vétustes.**

"NOUS REVENDIQUONS LE DROIT DE TRAVAILLER DANS DE BONNES CONDITIONS AVEC DES LOCAUX SAINS, PROPRES, RÉGULIÈREMENT RÉNOVÉS"

FORMATION

"FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION PREMIERS SECOURS CITOYEN POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS VOLONTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ"

La formation aux gestes de premiers secours gagnera à être développée auprès des agents de la collectivités afin de savoir réagir efficacement en cas d'accident tels que l'arrêt cardiaque, la perte de connaissance, l'étouffement, les malaises ou encore des traumatismes. Des mises en pratique et des cas concrets permettront de bien maîtriser ces gestes. A l'issue de cette formation, le diplôme d'état de Premiers Secours Citoyen (PSC) sera délivré aux agents.

Force ouvrière revendique la généralisation de la formation aux premiers secours citoyen (anciennement PSC1) et son recyclage à tous les agents de la collectivités qui le souhaitent.

Force Ouvrière demande la généralisation de la formation PSC pour l'ensemble des agents qui le souhaitent (convention avec un partenaire extérieur habilité) ou à défaut de faciliter l'accès à cette formation (organisation en interne, financement...)



RÉMUNÉRATION



Revalorisation du régime indemnitaire

Le point d'indice a bénéficié d'une revalorisation mais ce n'est malheureusement pas suffisant pour faire face à l'inflation et à toutes ces années de gel. FO s'est félicité du versement de la prime pouvoir d'achat en 2024. Seulement cette dernière na été que ponctuelle.

FO revendique que la collectivité prenne en compte cette augmentation du coût de la vie via une revalorisation du régime indemnitaire.

Cette revalorisation donnerai un signal fort de la part de la collectivité. D'une part, cette augmentation marquerait une véritable valorisation du travail et de l'engagement des agents et d'autre part une telle mesure pourrait participer à l'attractivité de la collectivité. En tant qu'employeur, la collectivité se doit d'être attentive à la prise en compte des préoccupations sociétales auxquelles sont confrontées les agents à savoir l'augmentation des coûts de la vie

**"POUR UN MEILLEUR
POUVOIR D'ACHAT DES
AGENTS, REVALORISONS LE
RÉGIME INDEMNITAIRE"**

SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

"REVALORISONS LES DOTATIONS EPI."

Garantir la sécurité des agents dans le cadre de leurs missions est primordial.

Cette garantie passe par une dotation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) notamment pour les agents des collèges et des routes de qualité et adaptée aux missions qui leurs sont confiées.

Force Ouvrière a déjà porté cette revalorisation dans le cadre de la F3SCT. FO se félicite des avancées consenties jusque là par l'administration. Cependant, il y a encore un effort à faire au niveau des routes.

Les dotations n'ont pas été réévaluées depuis plusieurs années alors que les prix des prestataires ont suivi l'inflation. Aujourd'hui encore des agents ne disposent pas de tous les équipements nécessaires au bucheronnage ou ne sont pas en mesure d'assurer le renouvellement de leurs EPI de manière satisfaisante en cas d'usure.

FO revendique une revalorisation de la somme allouée à la dotation des EPI.

"SÉCURISER LES INTERVENTIONS DES AGENTS DES ROUTES"

Garantir la sécurité des agents des routes lors des interventions nocturnes.

Les agents des routes, dans le cadre des astreintes sont amenés à intervenir, de nuit et par tous les temps en cas d'incident sur le réseau routier départemental. Il a été constaté que l'équipement disponible sur les véhicules respecte la réglementation en vigueur mais peut être améliorée.

Il est du devoir des agents qui interviennent de sécuriser un accident ou de déblayer un axe de circulation.. Encore faut-il qu'ils puissent le faire de manière en ne risquant pas leur propre sécurité. Les agents doivent voir pour exercer cette mission de service public essentielle mais aussi être vus afin de garantir leur sécurité et celle des usagers.

FO revendique le déploiement systématique de dispositifs de signalisation lumineuse sur les véhicules d'intervention dédiés ainsi que la mise en place d'un système d'éclairage pour les interventions.

LE GROUPE DE TRAVAIL

DOLÉANCES, RÉCLAMATIONS ET REVENDICATIONS

Ce cahier de revendications est le fruit du groupe de travail "doléances, réclamations et revendications" du syndicat Force Ouvrière.

Chaque agent, adhérent ou non à Force Ouvrière peut nous faire part de ses idées, remarques ou suggestions à tout moment.



PRÊTS POUR EN DISCUTER MONSIEUR LE PRÉSIDENT ?

Contactez-nous !

synfo@ardeche.fr